



Extrait du Registre des Délibérations
du Comité Syndical

Envoyé en préfecture le 24/02/2015

Reçu en préfecture le 24/02/2015

Affiché le

Séance du 3 février 2015

DCS01-2015

En exercice : 98

Présents : 50

Votants : 48

**REPLACEMENT D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT DE LA
CDC "CŒUR DE NACRE"
AU SEIN DU COMITÉ
SYNDICAL**

Le Président certifie que cette délibération a été affichée à la porte du siège du Syndicat Mixte Caen-Métropole le :

Que la convocation du Comité Syndical a été envoyée le :
27/01/2015

Transmise à la Préfecture le :

Le 3 février 2015, à 18 h 00, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à Boulon, Maison du temps libre, sous la présidence de Mme Sonia DE LA PROVOTE, Président du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Étaient présents :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, Mme Annick FARCY, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Robert MICHEL, M. Bruno PIQUET, M. Lionel POUILLIAS, M. Pierre SCHMIT, M. Jean-Pierre TOSTAIN, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

Communauté de communes « CABALOR » : Mme Sylvie DUPONT, M. François VANNIER, M. Jean-Louis GREFFIN (délégué suppléant)

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Thierry LEFORT, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Patrick LERMINE, M. Franck LEROYER (délégué suppléant)

Communauté de communes « du Cingal » : M. Jean-Claude BRETEAU, Mme Nicole GOUBERT, Mme Christine LÉBOULANGER, M. Guy PISLARD, M. François BESNARD (délégué suppléant), M. Bernard LEBLANC (délégué suppléant), M. Régis CROTEAU (délégué suppléant)

Communauté de communes « entre Bois et Marais » : M. Jean-Claude GARNIER, Mme Isabelle DEMOY (déléguée suppléante)

Communauté de communes « Entre Thue et Mue » : M. Loïc CAVELLEC, M. Patrice COLBERT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Eric GUEROUULT (délégué suppléant), M. Philippe NICOLAS (délégué suppléant)

Communauté de communes « Evrecy-Orne-Odon » : M. Bernard ENAULT, M. André POSTEL, M. Rémy GUILLEUX, M. Gérard LE BARRON

Communauté de communes « Plaine Sud de Caen » : M. Philippe JOUIN, M. Sébastien FRANCOIS, M. Xavier HAY, M. Jean-Louis MARIE, Mme Florence BOULAY (déléguée suppléante)

Communauté de communes « Val es Dunes » : M. Xavier PICHON, Mme Marie-Françoise ISABEL, Mme Monique GARNIER, M. Dominique DELIVET

Communauté de communes « Vallée de l'Orne » : M. Hubert PICARD, M. Henri LOUVARD, Mme Arlette ROBIOLLE, Mme Martine PIERSIELA, Mme Ghislaine GIGAN (déléguée suppléante)

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : Mme Edith GUILLOT (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Étaient excusés :

Communauté d'Agglomération « Caen la mer » : M. Salvatore BELLOMO, M. Jean DAIREAUX, M. Patrick LECAPLAIN, M. Marc LECERF, Mme Micheline LECHARTIER, Mme Christel LORY, Mme Héléne MIALON-BURGAT, Mme Fabienne MOREL, M. Michel PATARD-LEGENDRE, M. Raymond PICARD, M. Christian PIELOT, M. Marc POTTIER, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Rodolphe THOMAS

Communauté de communes "CABALOR" : M. Olivier PAZ, M. Jean-Luc GARNIER

Communauté de communes « Cœur de Nacre » : M. Franck JOUY

Communauté de communes « Entre Bois et Marais » : M. Bruno GLACON

Communauté de communes "Entre Thue et Mue" : M. Michel LEFONT

Communauté de communes "Vallée de l'Orne" : M. Laurent PAGNY

REPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA CDC "CŒUR DE NACRE" AU SEIN DU COMITE SYNDICAL

Exposé :

Le 27 mai 2014, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte Caen-Métropole ont été renouvelés.

Par délibération du 18 décembre 2014, la Communauté de Communes "Cœur de Nacre" a désigné M. Franck LEROYER suppléant au Comité Syndical, en remplacement de M. Thierry BOREY, démissionnaire.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de désigner M. Franck LEROYER, membre suppléant, en remplacement de M. Thierry BOREY, démissionnaire.

Vote :

Vu la désignation des membres du Comité Syndical de Caen-Métropole en date du 27 mai 2014,

Vu la délibération du 18 décembre 2014 de la Communauté de Communes "Cœur de Nacre",

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le remplacement de M. Thierry BOREY, démissionnaire, par M. Franck LEROYER en tant que membre suppléant de la CDC "Cœur de Nacre" au Comité Syndical.

Cette présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Sonia DE LA PROVÔTÉ

